

# Taxe d'apprentissage

## La Taxe d'apprentissage pour valoriser l'engagement universitaire de votre entreprise

La Faculté des Langues offre un environnement international pour former vos futurs collaborateurs. Nos diplômés, formés en communication, commerce international, marketing, management, droit des affaires, gestion des ressources humaines, traduction, etc. possèdent les compétences linguistique, interculturelle et managériale pertinentes pour une insertion professionnelle réussie.

En tant que partenaire, aidez-nous à développer des outils pédagogiques plus modernes et plus performants pour répondre au mieux à vos besoins. Nous cherchons toujours à avoir un enseignement supérieur plus proche de l'entreprise pour faciliter l'insertion professionnelle de nos diplômés.

### Soutenir la Faculté des langues c'est :

Contribuer à la construction de formations innovantes adaptées à la mondialisation des marchés

Encourager la formation des futurs acteurs de votre réussite commerciale en France et à l'étranger.

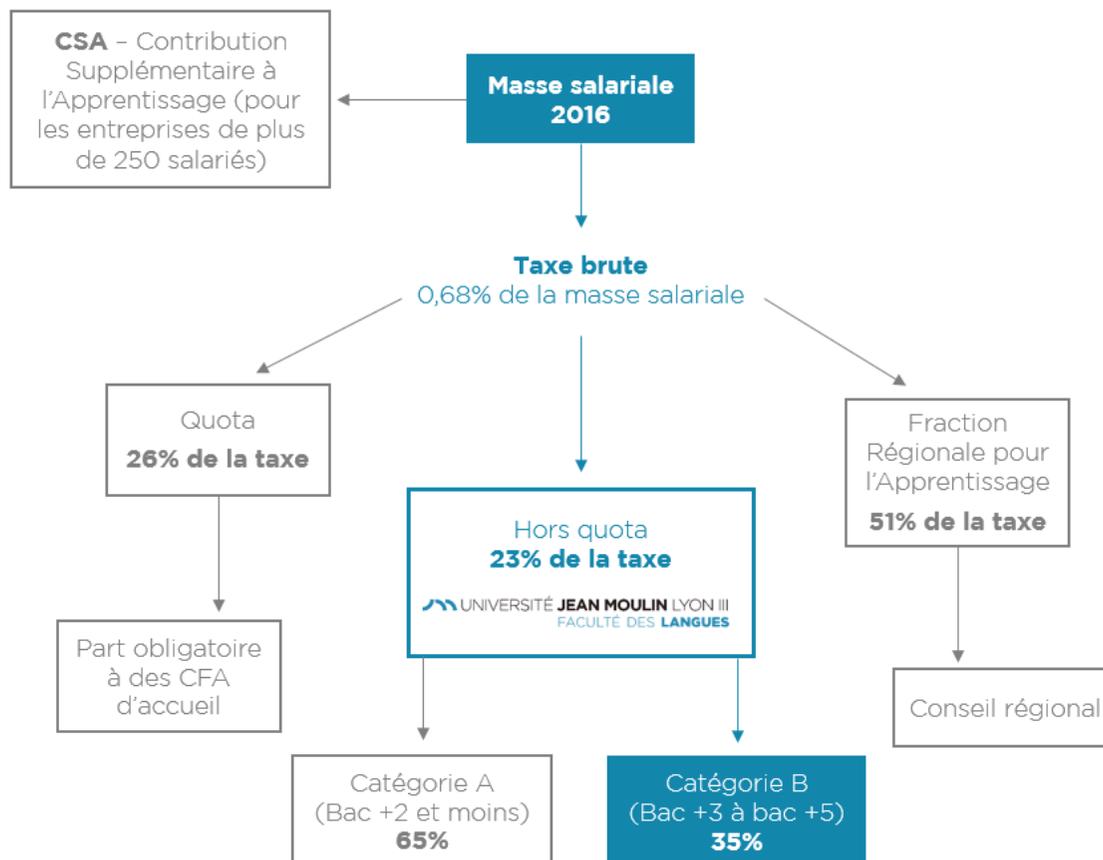
Nous aider à financer des technologies performantes et à enrichir la documentation : abonnements, achats d'ouvrages, reprographie de cours, édition.

Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants par des stages.

### Répartition de la taxe d'apprentissage

En 2015, la réforme de la taxe d'apprentissage a modifié la répartition de la taxe selon le schéma ci-dessous.

Aujourd'hui, vous vous acquittez de la taxe d'apprentissage auprès d'un seul organisme collecteur (OCTA) de votre choix.



## Comment verser la Taxe d'apprentissage ?

- 1 -Contactez votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) : **avant le 28 février 2019**.
- 2 -Indiquez sur le bordereau le destinataire de votre attribution en respectant à la lettre les précisions suivantes (afin de garantir la réussite et la traçabilité de votre versement) :

Faculté des Langues Université Jean Moulin Lyon 3  
 Manufacture des Tabacs  
 6 cours Albert Thomas  
 BP 8242 - 69355 Lyon cedex 08

**Code UAI : 06 92 453 S**

Notre établissement perçoit la catégorie B du Hors-Quota ou Barème. Tout versement effectué au titre du Quota n'est pas compris dans la taxe d'apprentissage de notre établissement.

**Pour gratifier au maximum la Faculté des Langues, indiquez : 100% ou maximum.**

N'hésitez pas à préciser l'affectation pour un ou plusieurs diplômes que vous souhaitez particulièrement soutenir :

- Licence LEA, spécialité Commerce International
- Master LEA, spécialité Commerce International
- Master LEA, spécialité Langues Gestion
- Master LLCER, spécialité Langue Culture Entreprise

### [Télécharger la liste des diplômes éligibles à la Taxe d'apprentissage](#)

Pour garantir la bonne réception de votre versement, nous vous prions de nous le faire savoir par e-mail, courrier ou par le [formulaire en ligne](#) de promesse de versement.

## Contact

[Sovana Tunier](#)

Chargée du développement des stages

## Quelques chiffres

- 4900 étudiants
- 16 langues enseignées
- 2 mentions de Licence
- 8 spécialités de Master
- 350 intervenants professionnels
- + de 60 universités partenaires dans le monde entier

[Offre de formation](#)



**Taxe d'apprentissage 2019**

[Télécharger la plaquette](#)

[Formulaire de versement](#)

Mise à jour : 14 décembre 2018